

## **Audit des conventions, traités et accords internationaux pour l'environnement**

CONSIDERANT que les conventions, traités et accords internationaux pour l'environnement mondial font l'objet de plus de 200 textes de portée mondiale et plus de 300 textes de portée régionale ;

ESTIMANT que plusieurs accords internationaux ont connu un succès indéniable comme cela a été le cas pour le protocole de Montréal sur la couche d'ozone, et que l'UICN contribue pour une large part aux succès de grandes conventions internationales ;

ESTIMANT NEANMOINS que de nombreux engagements sont restés aujourd'hui sans effets ou ont eu un impact extrêmement limité, et qu'il est nécessaire d'avoir une évaluation globale de leurs applications ;

S'INTERROGEANT sur le fait que la profusion des accords et de leurs décisions pourrait devenir à terme contre-productive pour la protection de l'environnement mondial car la dispersion des moyens techniques, humains et financiers pour répondre à tous ces engagements, en travail, en secrétariats, en conférences, entraîne le ralentissement de leur mise en oeuvre ;

CONSTATANT que les pays les plus riches ne font pas face à toutes leurs obligations et qu'ils n'ont pas tous ratifié les conventions ou protocoles considérés pourtant comme majeurs pour l'environnement mondial ;

S'APPUYANT sur rôle d'observateur de l'UICN auprès des Nations Unies ;

**Le 5<sup>ème</sup> Congrès français de la conservation, réuni à Paris le 22 juin 2004, propose au 3<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'UICN la résolution suivante :**

DEMANDE au Directeur Général de proposer au Secrétaire Général des Nations Unies le lancement d'un audit international sur l'application des conventions, traités et accords intergouvernementaux sur l'environnement afin d'évaluer, globalement et objectivement, les progrès réalisés et les difficultés rencontrées par les Etats, et de faire des propositions afin d'améliorer l'efficacité et la synergie de l'ensemble de ces instruments juridiques, en lien avec la mise en oeuvre de la déclaration du Millénaire (objectif 7) ;

DEMANDE au Directeur Général d'étudier l'état d'avancement général de la transposition des conventions internationales dans les législations nationales pour mesurer la prise en compte des enjeux internationaux sur l'environnement par les Etats.